



LUNDI 13 FEVRIER 2023 à 18H 00

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Salle Ker Digemer – KERLOUAN

- TABLEAU DES DÉCISIONS -

Membres du Bureau en exercice : 15

- ▶ **Présents : 15**
- ▶ **Votants : 15**
- ▶ **Quorum atteint**

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélié	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUONEUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Sandra ROUDAUT

Liste des délibérations examinées en séance du 13/02/2023

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE
ZAE - Travaux		
ZAE Mescoden : servitudes de passage sous voirie	4	Approbation à l'unanimité
ZAE de Gouerven et du Parcou : convention de gestion des équipements d'éclairage public	5	Approbation à l'unanimité
CISPD		
Conventions de prêt de malles de prévention	6	Approbation à l'unanimité

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance sont publiées sur le site internet de la CLCL (<https://www.clcl.bzh/conseils-deliberations>) et sont communicables sur support papier sur demande.
Art. L.2121-25 : Nouvelles dispositions applicables au 1^{er} juillet 2022 – Fonctionnement du conseil communautaire.

Liste affichée au siège de la CLCL le 16/02/2023 et publiée sur le site internet de la CLCL le 16/02/2023.